

de l'honorable député; je ne m'étonne pas qu'il ait soulevé cette question.

M. FOSTER: J'ai aussi le compte rendu des Débats de 1906 sous la main, et je prie l'honorable député de se référer au compte rendu soit de 1906, ou de 1907, ou de 1908, ou de 1909, ou de 1910, ou d'aucun compte rendu depuis l'année 1905 jusqu'à cette année, et de nous indiquer l'endroit où on fait tenir pareil langage à l'honorable député. Cependant, il demande aux honorables membres de la droite de le croire sur parole. Qu'il prenne son temps pour trouver l'endroit, il a jusqu'à la fin de la session, s'il le désire.

M. CARVELL: Prenez patience.

M. FOSTER: On peut juger par là, de son calibre, dit-il, eh bien, mon calibre, c'est d'arriver à la vérité, et je n'ai pas à en rougir dans cette Chambre ou ailleurs. L'honorable représentant de Westmoreland (M. Emmerson), au cours des quelques observations dont il a fait suivre le discours du député d'York (N.-B.) (M. McLeod), déplore la manière de s'exprimer de cet honorable député. Je dis qu'on ne saurait faire la comparaison entre la manière de s'exprimer de l'honorable représentant d'York (N.-B.) et celle de l'honorable représentant de Carleton (N.-B.). L'honorable député de Westmoreland lui-même s'est permis d'employer certaines expressions qu'on ne saurait guère qualifier du langage le plus classique dans la bouche d'un député aussi bien renseigné et aussi instruit que mon honorable ami.

Il a paru trouver renversant qu'il se trouvât quelqu'un pour avoir un peu de sympathie envers le premier ministre du Nouveau-Brunswick. S'il est un membre de la députation qui devrait se montrer généreux en pareille matière, c'est bien l'honorable député de Westmoreland. Lorsqu'un homme est malade, a été obligé de garder la chambre durant des semaines, et se trouve en butte à des accusations qu'on porte à son insu...

M. CARVELL: Il était présent lorsque les accusations furent portées.

M. FOSTER: Il n'est pas présent aujourd'hui.

M. CARVELL: Il était présent dans la Chambre d'assemblée du Nouveau-Brunswick lorsque furent portées les accusations.

M. FOSTER: Eh bien, admettant qu'il y fût, mon renseignement c'est qu'il était malade au lit.

[M. A. DeWitt Foster.]

M. CARVELL: Il était présent dans la Chambre de l'Assemblée législative lorsque ces accusations furent portées; je l'ai aperçu.

M. FOSTER: L'honorable député de Carleton a parlé une demi-douzaine de fois.

M. CARVELL: Je me bornais à faire connaître la vérité en cette affaire.

M. FOSTER: J'ai fourni à mon interrupteur l'occasion d'établir la vérité et il n'en a encore rien fait. J'ai simplement communiqué le renseignement qu'on m'avait fourni; et, si je ne me trompe, il se rapproche plus de la vérité que ce que l'honorable représentant désigne sous le nom de faits et communique à la Chambre comme tels, faits à l'égard desquels ses idées sont fixées, mais dont le bien fondé reste à établir devant un tribunal de la province du Nouveau-Brunswick qui n'est pas encore constitué.

M. EMMERSON: Quand le sera-t-il?

M. FOSTER: Lorsque ce sera le bon plaisir du lieutenant-gouverneur de la province de l'établir.

M. EMMERSON: Sur l'avis de M. Flemming.

M. FOSTER: Savez-vous que le conseil de M. Flemming était de différer la nomination de cette commission? Vous faites ces insinuations en cette Chambre, et cependant vous déplorez...

M. EMMERSON: Un instant, s'il vous plaît.

M. L'ORATEUR: A l'ordre! L'honorable député doit s'adresser au président de la Chambre.

M. EMMERSON: Je faisais observer que la nomination de cette commission se ferait par le Gouvernement lorsque celui-ci en aurait reçu la proposition conformément à la constitution, de la part du premier ministre du Nouveau-Brunswick, qui est M. Flemming.

M. ROBIDOUX: L'honorable député sait très bien que l'honorable M. Clarke occupe les fonctions de premier ministre intérimaire, à l'heure actuelle.

M. EMMERSON: Je sais bien que M. Flemming est encore premier ministre du Nouveau-Brunswick et qu'il n'a pas donné sa démission.

M. FOSTER: Mon honorable ami sait donc que M. Flemming est encore premier ministre du Nouveau-Brunswick et il sait également que le premier ministre intérimaire...